

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, le 2 octobre 2010.

RÉSOLUTION AGA-2010-10-02/31
Appui de la Fédération Québécoise des
Municipalités au développement de l'Internet
haute vitesse en ruralité

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes souhaite connaître l'avis des Canadiens sur un certain nombre de sujets reliés au domaine des télécommunications, et particulièrement celui de l'Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes s'apprête à tenir, la dernière semaine d'octobre, des audiences publiques sur ces questions, incluant un certain nombre de points spécifiques au cas de l'Internet haute vitesse en ruralité;

ATTENDU QUE le développement du réseau collectif de fibre optique fait partie des orientations stratégiques et des moyens d'action convenus à la planification régionale de la MRC de Papineau (2007-2012);

ATTENDU QUE la MRC de Papineau souhaite faire connaître sa vision des choses ainsi que ses propositions concernant le développement d'Internet haute vitesse en milieu rural;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a manifesté sa volonté de participer à ces audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a exprimé sa position à l'égard du développement de l'Internet haute vitesse en ruralité; position qui rejoint celle exprimée par la MRC de Papineau dans son projet de mémoire;

Il est proposé par : **Mme Paulette Lalande, Plaisance**

Et appuyé par : **M. Gaston Arcand, Deschambault-Grondines**

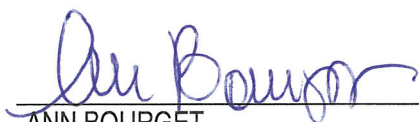
DE RÉAFFIRMER la position de la Fédération Québécoise des Municipalités à l'égard du développement de l'Internet haute vitesse en ruralité;

DE RAPPELER aux gouvernements du Canada et du Québec l'importance de réduire, le plus tôt possible, la fracture numérique séparant le milieu rural du milieu urbain

DE SOULIGNER à quel point la fracture numérique nuit au développement des municipalités rurales là où des services adéquats de télécommunication manquent encore, ces services devant inclure un service Internet haute vitesse performant.

Adoptée à l'unanimité

Copie de la résolution AGA-2010-10-02/31, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.


ANN BOURGET
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

5 octobre 2010
Date